



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

DU RÈGLEMENT 1200-2012-Z-4

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné par la soussignée que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 22 avril 2014, adoptait le règlement suivant :

RÈGLEMENT NO. 1200-2012-Z-4 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin d'agrandir la zone commerciale CO-003 à même une partie de la zone résidentielles RB-012 en y intégrant le lot 4 065 974 Cadastre du Québec ;

La Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut a délivré un certificat de conformité en date du 13 mai 2014 pour ce règlement.

Le règlement est déposé au bureau de la soussignée situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, province de Québec où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau et est entré en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À SAINTE-ADÈLE, ce 4 juin 2014.

La greffière et directrice des services juridiques,

(s) Marie-Pier Pharand

**Marie-Pier Pharand
Avocate**